



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne

A été nommée comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean François

Date convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

DECISION N° 2 : SECURISATION DES ACCES PASTORAUX AU NIVEAU DE LA RAMPE D'ACCES ARRABIT LEPOA

(Nomenclature : 8.4)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de sécurisation de la piste d'accès aux estives d'Arrabit Lepoa ont été réalisés en 2021. Il indique que des travaux complémentaires de réhabilitation et de sécurisation doivent être réalisés au niveau de la rampe d'accès d'Arrabit Lepoa : reprofilage, empierrement, et bétonnage.

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec le service pastoralisme du Centre Départemental de l'Élevage Ovin.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT tout l'intérêt de pérenniser et renforcer la transhumance sur les estives d'Arrabit Lepoa,

CONSIDERANT la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des équipements adaptés,

CONSIDERANT le devis prévisionnel de 35 000 € HT,

APPROUVE la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

CHARGE le service pastoralisme du CDEO de l'assistance technique au maître d'ouvrage,

DEMANDE l'inscription de ce projet au programme pastoral 2023 au titre de la mesure 73.01.06 "Investissements pastoraux",

DECIDE le dépôt d'un dossier de demande de subventions à l'appel à projets 2023 lancé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine "Contention, voirie et ouverture des milieux",

DECIDE de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

- Taux de financement : 70%
- Subvention : 24 500 euros
- Autofinancement : 10 500 euros

DECIDE, sous réserve de l'obtention des subventions, du calendrier des travaux suivant :

Début : automne 2023

Fin : printemps 2024

S'ENGAGE à assurer la part d'autofinancement du projet,

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN




Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 07/07/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 07/07/2023